



DEMANDE D'AVIS AU CAS PAR CAS

AMENAGEMENT DU SECTEUR PLAGE – VILLEREST

NOTE COMPLEMENTAIRE

Impact écologique

Concernant la présence d'enjeux écologiques modérés sur l'emprise du projet, il faut souligner la démarche importante d'évitement et de réduction qui a été menée pour le projet permettant ainsi d'éviter tous les habitats à enjeu fort et de réduire fortement les impacts bruts sur les habitats à enjeux modérés pour au final n'impacter de manière permanente que 0,68 ha de ces derniers. Nous rappelons également que l'étude de la Trame Verte et Bleue sur le territoire de Roannais Agglomération n'a mis en évidence aucun enjeu de fonctionnalité des milieux naturels au niveau de l'emprise du projet et que le réservoir de biodiversité « Milieux ouverts semi-naturels » fait l'objet d'une mesure d'évitement (voir carte jointe). Enfin, le projet permet de réduire les surfaces artificialisées ce qui devrait avoir un effet positif sur la biodiversité.

Impacts hausse de la fréquentation

Concernant les effets indirects d'une potentielle hausse de la fréquentation sur la faune, et plus particulièrement sur l'avifaune, il est nécessaire de se replacer dans le contexte actuel du site déjà très fréquenté. Le fait qu'il ait été possible d'observer ces espèces semblent indiquer qu'elles ne sont que peu sensibles au dérangement actuel engendré par la fréquentation du site. Or, le réaménagement du site entraînant une canalisation et une meilleure organisation de la fréquentation, le projet devrait réduire le dérangement et donc avoir un impact plutôt positif sur la faune présente. En outre, des mesures de réduction ont été prises pour limiter l'impact lié à la création de la salle de réception. Des merlons boisés viendront en effet isoler le site des prairies qui abritent notamment la Pie-Grièche écorcheur et la Huppe fasciée. L'impact résiduel du projet sur la faune peut donc être considéré comme non significatif.

Proximité sites Natura 2000

En outre la proximité immédiate de deux sites Natura 2000 ne reflète pas, dans la réalité, la sensibilité des milieux présents d'après les indications fournies par les documents d'objectifs. En effet, à proximité du projet, aucun habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ces sites n'est présent et les espèces d'intérêt communautaire sont également peu présentes (voir tableaux joints). Les inventaires réalisés n'ont mis en évidence que la présence du Milan noir en vol et de la Pie-Grièche écorcheur. Cette dernière, qui représente un des enjeux de biodiversité les plus forts même si l'espèce est abondante localement et dans le département de la Loire, a d'ailleurs fait l'objet d'une mesure d'évitement permettant de conserver son territoire de nidification. Les autres mesures citées ci-dessus seront également favorables au maintien de l'espèce.

Ambroisie

Concernant la problématique de l'Ambroisie qui est présente à proximité du projet, des mesures seront prises afin de limiter son développement durant le chantier et en phase de fonctionnement. Durant le chantier, un suivi en période de développement de l'Ambroisie sera réalisé afin de détecter d'éventuelles zones de colonisation. Ces dernières feront l'objet d'une intervention consistant en une coupe rase juste avant la floraison et une plus tardive après la floraison. De plus les mesures de

restauration des habitats herbacés permettront également de limiter à terme les secteurs de sol nus propices à l'Ambrosie. En phase de fonctionnement, la gestion par fauche (1 à 2 par an) viendra compléter l'effet du couvert végétal. Des interventions ponctuelles par coupe rase ou arrachage pourront avoir lieu sur les foyers se maintenant malgré ces mesures.



Zone d'étude

Code N2000	Habitats	Secteur du site N2000 le plus proche (d'après Decob)	Zone d'étude
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-trophes avec végétation des <i>Utricularia uniflora</i> et/ou des <i>Isotria Medusetum</i>	Absence de l'habitat	Absence de l'habitat
3270	Rizières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> (p.p. et du <i>Bidens</i> p.p.)	Absence de l'habitat	Absence de l'habitat
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fragaria vesicaria</i> (<i>Alnus-Populus</i> , <i>Alnus incana</i> , <i>Salix alba</i>)	Présence de l'habitat en aval du barrage	Absence de l'habitat
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fragaria vesicaria</i> ou <i>Fragaria vesicaria</i> , cirsiales des grands fleuves (<i>Ulmus minor</i>)	Absence de l'habitat	Absence de l'habitat
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedum Scleranthum</i> ou du <i>Sedum albi-Vernonia difformis</i>	Absence de l'habitat	Absence de l'habitat
6120	Pelouses calciques de sables striées	Absence de l'habitat	Absence de l'habitat
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alpeanum pratense</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Absence de l'habitat	Absence de l'habitat
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Macrophyllum</i> ou de <i>Hydrachnion</i>	Absence de l'habitat	Absence de l'habitat
6430	Métophobites hygrophiles d'ourlets pionnières et des étages montagnard à alpin	Absence de l'habitat	Absence de l'habitat
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faibles d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuca-brammalis</i>) (*) sites d'orchidées remarquables	Absence de l'habitat	Absence de l'habitat

